

Commune : 074188
Montriond

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/2000

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 13/07/2022 par M Yann TOURNANT, géomètre à SAINT-JEOIRE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dossier n° 6463.



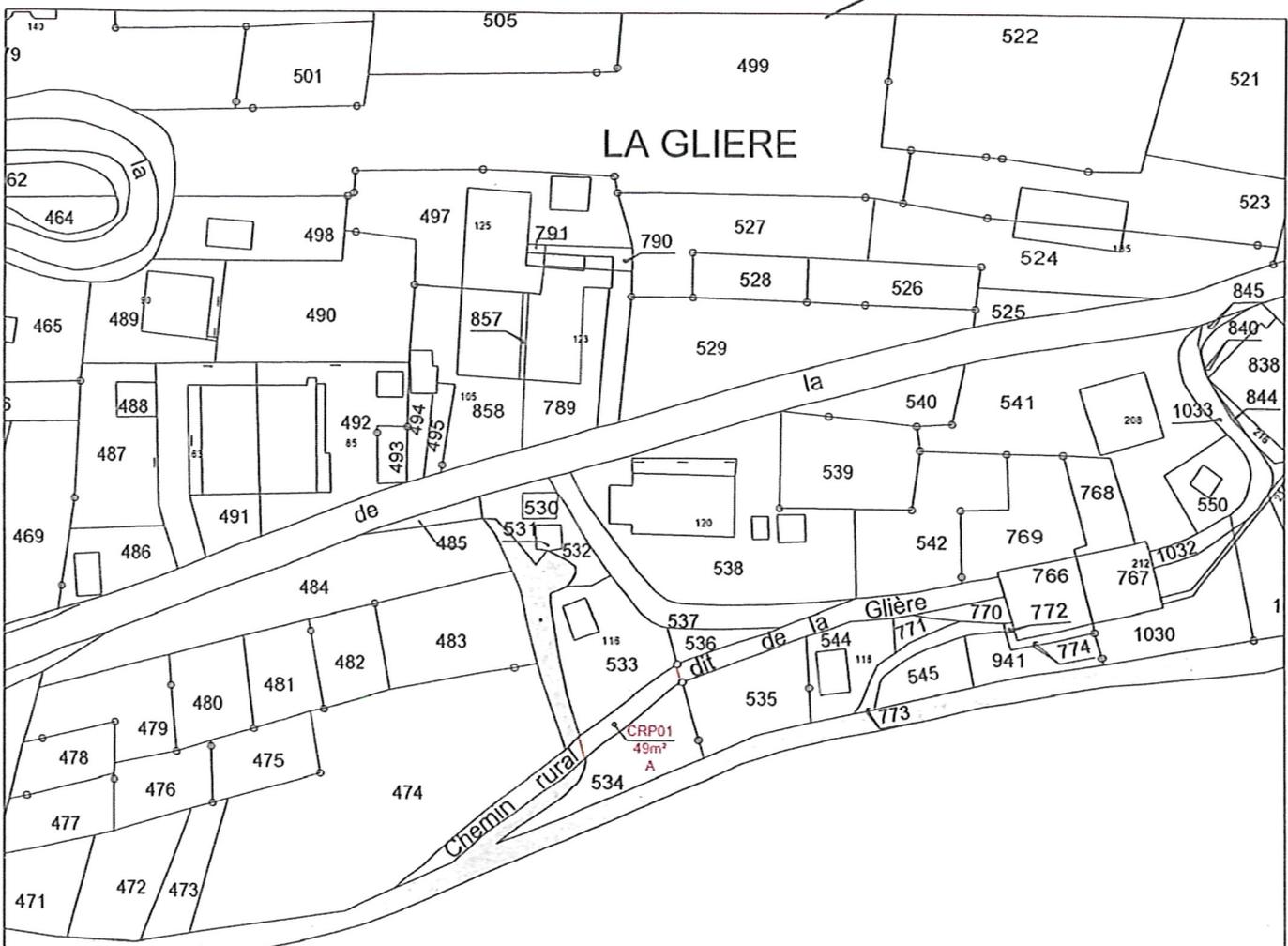
A le
(Signature)

Document dressé par
à SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY
Date 13/07/2022

Signature :
(Signature)
Yann TOURNANT
Diplômé par le gouvernement
N° 5582



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové ou non) ou d'un piquetage. La formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, représentant légal, etc.).



(Signature)